

COMMUNIQUÉ
SUR LE PROGRÈS



- SOMMAIRE -

- I. Déclaration de soutien continu
- II. Principes relatifs aux Droits de l'Homme
- III. Principes relatifs aux conditions de travail
- IV. Principes relatifs au respect de l'environnement
- V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

I. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

En signant en 2003 le Pacte Mondial de l'ONU, ENVEA (anciennement ENVIRONNEMENT S.A) s'est engagée à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- ✓ Les Droits de l'Homme
- ✓ Les normes de travail
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ La lutte contre la corruption

ENVEA (anciennement ENVIRONNEMENT S.A) développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement en s'étant donné pour mission d'apporter aux acteurs du développement durable – entreprises industrielles privées et publiques, administrations, collectivités, agences et instituts de recherche... – les outils d'évaluation les plus avancés et les plus performants.

Sa politique étant fondée sur la qualité, le respect de l'Environnement, et la prise en compte de la santé et sécurité du personnel, ENVEA poursuit son engagement d'amélioration continue de son efficacité, par le biais de l'évolution de ses systèmes de management répondant respectivement aux exigences des normes ISO 9001, ISO14001 et OHSAS18001.

Cette politique traduit ainsi sa volonté de progresser et d'innover tout en respectant les réglementations, en prévenant les pollutions éventuelles et en diminuant les risques professionnels.

Cette année encore, ENVEA est fière de renouveler son engagement à appliquer et promouvoir les principes du Pacte Mondial auquel la société fut une des toutes premières PME françaises à adhérer.



François GOURDON
Président

II. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

ENVEA essaie, dans sa sphère d'influence, de communiquer et de transmettre auprès de ses proches clients, notamment agents et distributeurs, son engagement aux principes du Développement Durable relayés par le Pacte Mondial.

En interne comme en externe, les valeurs et principes du Pacte mondial sont relayés dans l'entreprise à différents niveaux :

- Sur des supports d'affichage disposés sur le site, dans le livret d'accueil à destination de nos employés et intérimaires, sur notre site Internet.
- A l'occasion de diverses réunions, et de manière adaptée et appropriée, les principes sont également rappelés par l'équipe de direction (exemple : réunion de Direction, réunion Commerciale ou encore réunion Générale)
- Auprès de notre réseau de distribution ou de nos clients (plaquette générale et/ou plaquette commerciale)

En parallèle, les conditions générales d'achats incluent depuis 2007 un article spécifique incitant nos fournisseurs français et étrangers à respecter strictement les Droits de l'Homme, et à interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou encore obligatoire.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVEA respecte scrupuleusement le droit du travail partout où elle mène des activités et agit selon des principes éthiques bien établis.

40 ans : une nouvelle identité pour la société, les gestes forts de son Président envers ses salariés

Le 1^{er} juillet 2018, à l'occasion de ses 40 ans, la société Environnement S.A est devenue ENVEA fédérant ainsi l'ensemble de ses filiales à travers le monde sous une même identité. Un anniversaire ô combien mémorable au cours duquel son Président Fondateur, Monsieur François GOURDON, a souhaité remercier d'une manière exceptionnelle l'ensemble de ses collaborateurs, tant en France qu'à l'international, en attribuant à chacun d'entre eux 40 actions gratuites.

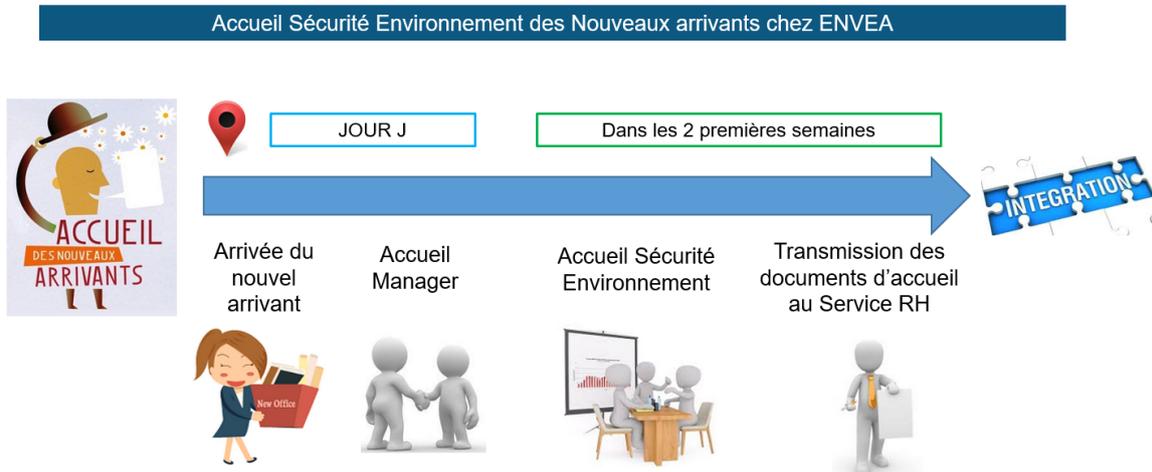
Un geste fort pour fédérer ses salariés, renforcer davantage encore le lien qui les uni mais et surtout pour illustrer un principe qui lui est cher : le partage des richesses créées. Désormais, et bien au-delà de l'aboutissement du travail effectué depuis 40 années déjà, ces actions gratuites sont le symbole de l'avenir et du rôle que les 600 salariés actionnaires d'ENVEA auront à jouer pour continuer à en faire croître la valeur.



Par ailleurs et dans le prolongement de l'association de tous aux partages des résultats dont l'annonce fut faite fin juin, un autre geste fort du Président & de ses membres de Direction a marqué l'année 2018. En effet, pour répondre positivement à la demande du Président Emmanuel Macron incitant les entreprises à verser une prime exceptionnelle, défiscalisée et sans charges, plus de 75% des collaborateurs en France ont ainsi bénéficié de cette prime dite « Prime Macron » dont le versement a été réalisé mi-décembre.

Une meilleure communication pour de meilleures conditions de travail :

En 2018, ENVEA a mis l'accent sur la communication et la sensibilisation Sécurité Environnement en instaurant des accueils plus spécifiques dits « Sécurité Environnement » à chaque arrivée de nouveau personnel. L'objectif de ces accueils est la sensibilisation à ces aspects par la prévention, le partage d'expériences et la transmission de nos bonnes pratiques « Sécurité et Environnement ». Parce que les nouveaux arrivants dans une nouvelle structure sont les plus exposés aux risques professionnels, ENVEA maintient cette démarche de sensibilisation afin de réduire fortement la survenance d'un accident du travail.



Ces accueils « Sécurité Environnement » sont également complétés par des quarts d'heure Sécurité nommés, les « ENVEACT ». Ces ENVEACT sont une réelle opportunité d'échanger, de partager les bonnes pratiques et de signaler toute problématique nouvelle au sein des locaux. Ces causeries se déroulent au sein même des équipes pour plus d'interaction et afin de favoriser les synergies. Une thématique par causerie est abordée ; produits chimiques, risques sur le poste de travail, simulation de situation d'urgence, tri des déchets, etc.

INFO ENVIRONNEMENT

NORME ISO 14001
La norme ISO 14001 est une norme internationale de management environnemental qui s'applique à tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services, collectivités, etc) quelles que soient leurs tailles et leurs activités.

LES PRINCIPES

- Démarche volontaire certifiable
- Identification des aspects et impacts environnementaux significatifs
- Nous nous engageons à :
 - Réduire les impacts environnementaux
 - Établir une démarche de prévention
 - Être dans une démarche d'amélioration continue
- Nous déterminons nous-même nos objectifs, nos budgets et nos délais à respecter

LES BÉNÉFICES

- Prise en compte des questions environnementales dans le management global
- Optimisation des coûts: Prévention des incidents, minimisation des impacts et des rejets de déchets
- Source d'innovation technologique et organisationnelle
- Une implication globale autour d'un projet commun
- Dialogue avec les différents acteurs de la démarche (partenaires, clients, riverains, associations de protection de l'environnement, assureurs...)
- Amélioration de l'image de l'entreprise

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous sommes certifiés ISO 14001 depuis 2001.

- Notre démarche d'écoconception nous a permis de réduire fortement l'utilisation de substances dangereuses dans nos produits.
- Aujourd'hui, nos déchets sont recyclés à 65% à Poissy

NOS OBJECTIFS SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 1 : ÉCOCONCEVOIR NOS PRODUITS

OBJECTIF 2 : 100% DE NOTRE ÉNERGIE CONSOMMÉE RENOUVELABLE

OBJECTIF 3 : 70% DE NOS DÉCHETS RECYCLÉS

OBJECTIF 4 : RENFORCER LA COMMUNICATION INTERNE

OBJECTIF 5 : ZÉRO ACCIDENTS DU TRAVAIL

CHIFFRES À L'APPUI

Taux de recyclage des déchets (Site Poissy)

| | |
|--------------------|-----|
| Objectif 2018 | 70% |
| Objectif 2016-2017 | 60% |
| 2018 | 65% |
| 2017 | 55% |

Objectif 2017 atteint grâce à :

- La création d'une zone de tri des déchets
- Une amélioration du recyclage des matières

100% de l'électricité que nous consommons est d'origine renouvelable

Contact: Sabrina Houfal - Responsable Hygiène Sécurité Environnement - Tel : +33(0)1 39 22 48 13 - Email: s.houfal@environnement.se.com

INFO SÉCURITÉ

NORME OHSAS 18001
La norme OHSAS 18001 est une norme de management internationale de la santé et de la sécurité au travail qui s'applique à tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services, collectivités, etc) quelles que soient leurs tailles et leurs activités.

LES PRINCIPES

- Démarche volontaire certifiable
- Identification des Risques Professionnels
- Nous nous engageons à :
 - Identifier les situations à risques
 - Améliorer les conditions de travail
 - Être dans une démarche d'amélioration continue
- Nous déterminons nous-même nos objectifs, nos budgets et nos délais à respecter

LES BÉNÉFICES

- Une meilleure gestion des risques Santé / Sécurité
- Une implication globale autour d'un projet commun
- Une amélioration directe des conditions de travail
- Une meilleure prise en compte des acteurs de la démarche (partenaires, clients, assureurs...)
- Un vecteur de bonnes pratiques pour impulser la culture sécurité
- Une image Groupe renforcée

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous sommes certifiés OHSAS 18001 depuis 2013.

- Visites PRO (Propreté Rangement Ordre) pour une meilleure vie en entreprise
- Michèle Dulbecco, Christophe Desdols, Matthieu Paulze, Joaquin Da Silva et Nicolas Turiot sont nos référents HSE. Ils permettent de remonter activement les anomalies Sécurité-Environnement

NOS OBJECTIFS SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 1 : ÉCOCONCEVOIR NOS PRODUITS

OBJECTIF 2 : 100% DE NOTRE ÉNERGIE CONSOMMÉE RENOUVELABLE

OBJECTIF 3 : 70% DE NOS DÉCHETS RECYCLÉS

OBJECTIF 4 : RENFORCER LA COMMUNICATION INTERNE

OBJECTIF 5 : ZÉRO ACCIDENTS DU TRAVAIL

65
Nombre total de visites PRO depuis 2014

| | |
|------|-----|
| 2014 | 25% |
| 2018 | 90% |

*Connaissance des critères sécurité lors des visites

Amélioration de la connaissance de ces critères
+55%

Contact: Sabrina Houfal - Responsable Hygiène Sécurité Environnement - Tel : +33(0)1 39 22 48 13 - Email: s.houfal@environnement.se.com

Formation du personnel chez ENVEA au cours de l'année 2018:

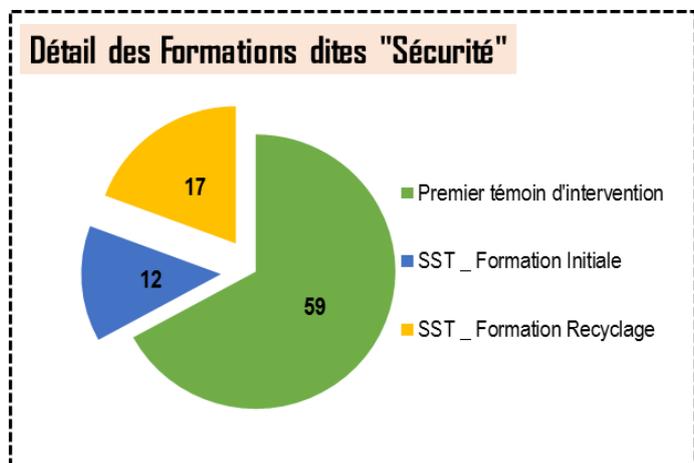
Levier de stratégie de toute entreprise, la formation du personnel est devenue primordiale, voire même incontournable. En effet, organiser et prévoir la montée en compétences de ses salariés est une impérieuse nécessité pour qui veut envisager l'avenir sereinement. C'est en se basant sur ce principe fondamental que la Direction d'ENVEA a décidé de reconduire une fois de plus sa politique de formation à l'égard de l'ensemble de ses salariés.

Une année 2018 néanmoins différente des années passées qui avaient vu croître le nombre des heures de formation dispensées, internes comme externes. Un événement majeur se fait d'ailleurs l'écho de cette distinction ; une productivité record en 2018 : record absolu du nombre d'analyseurs livrés avec 50% de plus qu'en 2017. Une productivité majeure donc et qui entre juillet 2018 et fin décembre 2018 a grandement accaparé l'ensemble des services de l'entreprise ; priorité ayant été donnée à la production et la livraison des appareils commandés.

Aussi, à périmètre constant, et en comparaison des actions passées, cette baisse ne doit pas être considérée comme inquiétante. Au contraire, elle est à l'image de la croissance d'activité qui a fortement occupée l'entreprise au second semestre 2018.

On dénombre tout de même 128 salariés formés pour un volume d'heures équivalent à 2 471 heures.

On souligne également que plus de 65% des effectifs ont été formés en matière de sécurité suivant des axes majeurs : formation de nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail, recyclage des actuels, mais également formation à l'utilisation des extincteurs pour 60 de nos salariés.



IV. PRINCIPES RELATIFS AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

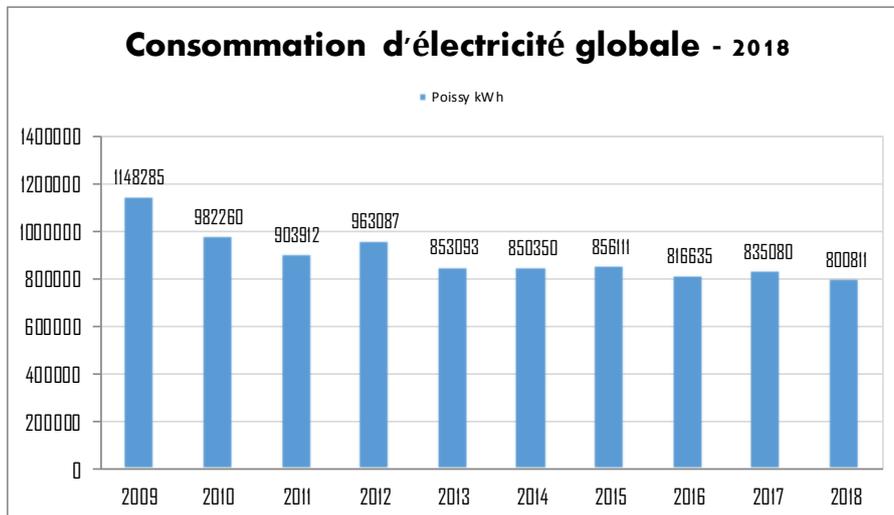
Gestion des consommations énergétiques

Le 12 décembre 2015, la 21^{ème} Conférence des Parties sur le climat scellait à Paris un accord historique visant à réduire les effets du changement climatique en limitant l'augmentation des températures à 2°C, voire à 1,5°C, d'ici à 2100.

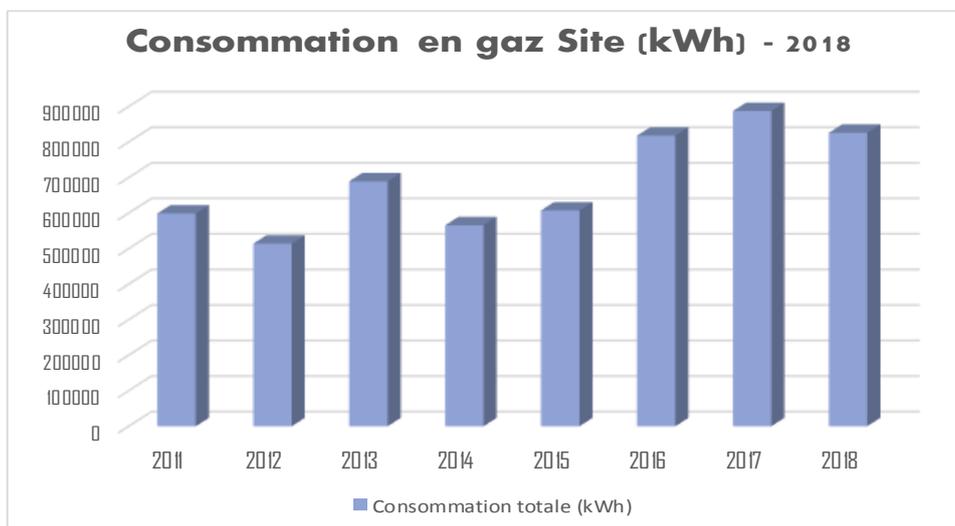
À l'occasion du « One Planet Summit » en 2017, ENVEA (ENVIRONNEMENT S.A à l'époque) signait comme 88 autres entreprises françaises cet accord affichant sa volonté à changer de cap pour engager une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la planète.

Partant de ce principe, ENVEA a maintenu tout au long de l'année 2018 son engagement pris d'une consommation d'énergie d'origine renouvelable en consommant non seulement une électricité 100% d'origine renouvelable et produite par la filière hydroélectrique à Avignon, mais surtout en consommant moins que l'année précédente.

-4% de consommation électrique ; c'est la réduction affichée cette année ; une réduction au-delà des attentes estimées. Une consommation en baisse donc et qui s'explique en partie grâce au remplacement d'un compresseur moins énergivore que l'ancien, mais et surtout par le lancement de notre nouvelle série d'appareils, la série e, dont les analyseurs sont bien moins consommateurs d'énergie et bien plus performants.



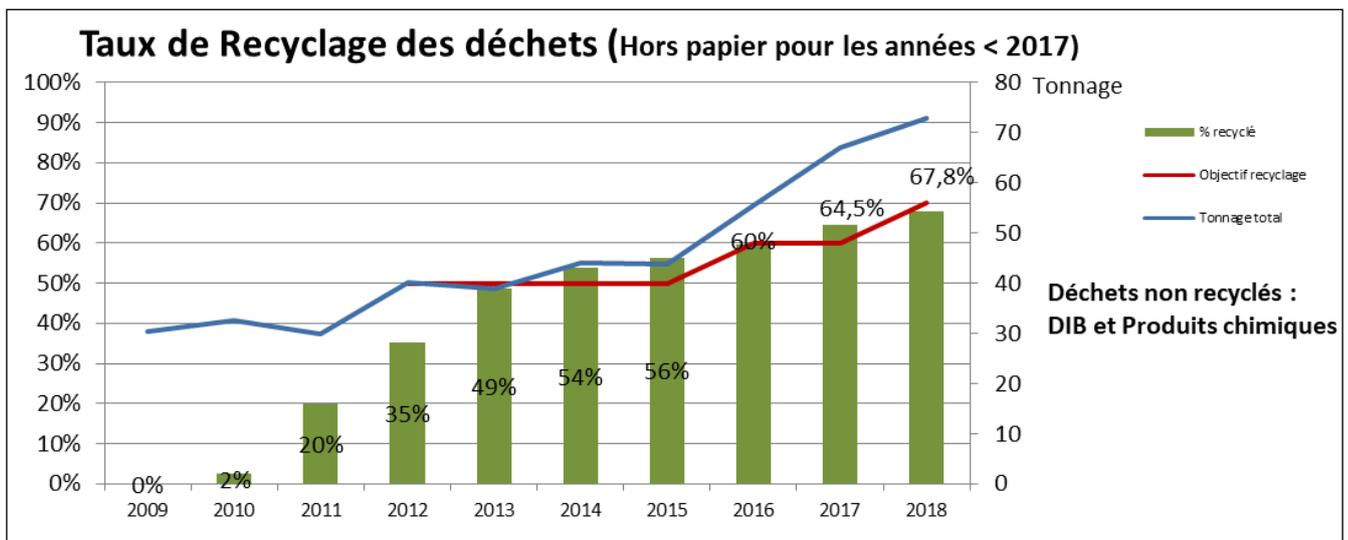
Les efforts liés aux consommations énergétiques ne s'appliquent pas uniquement à l'électricité. Une attention particulière est également portée aux consommations de gaz. Des relevés manuels sont réalisés une fois par mois pour une meilleure maîtrise. Nos consommations de gaz ont d'ailleurs diminué de 6,88% par rapport à l'année 2017. Cela s'explique notamment par une année 2018 peu frappée par le froid et une utilisation plus rationnelle du chauffage au gaz.



Gestion des déchets :

En 2018, ENVEA a intégré dans sa politique un objectif de recyclage des déchets produits sur le site de Poissy à hauteur de 70% et ce, conformément au tonnage de déchets qui augmente ; phénomène s'expliquant en majeure partie par le grand nombre d'aménagements et de travaux opérés au sein des locaux ces dernières années, mais également par l'embauche de nouveaux salariés sur le site de Poissy. Néanmoins, notre taux de recyclage des déchets a atteint cette année **67.8 %**.

L'objectif de 70% de recyclage n'est donc pas atteint mais la tendance de recyclage des déchets est en forte progression. La volonté d'ENVEA ne faiblit donc pas, bien au contraire ; pour améliorer toujours plus le recyclage de ses déchets, la société met en place de nouvelles initiatives et incite l'ensemble de son personnel à relever de nouveaux challenges.



La société est ainsi allée encore plus loin en instaurant le tri d'un nouveau type de déchets : le verre. Au sein de notre espace de restauration et en raison de nouveaux événements et conférences se déroulant de manière plus récurrente au siège social de l'entreprise, la génération de déchets en verre a fortement augmenté. Ainsi, nous avons mis en place avec notre partenaire de gestion des déchets et du recyclage, un bac spécifique pour le recyclage et le traitement du verre ; l'objectif étant de favoriser l'adoption des bons réflexes en matière du recyclage de cette matière.

Dans un autre registre et grâce à notre partenaire Ecologic (éco-organisme spécialisé dans le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques Electroniques), les salariés d'ENVEA ont participé à l'opération « Recycler c'est aider » afin de collecter des dons pour l'AFM Téléthon.

ENVEACT **envea**

RECYCLER C'EST AIDER
PARTICIPEZ A LA COLLECTE SOLIDAIRE !

ENVEA participe à l'opération solidaire organisée par Ecologic (un des partenaires de recyclage des déchets d'Equipements Electriques Electroniques) au profit de L'Association Française contre la Huntington (AFM Téléthon).

100KG de déchets électroniques collectés = **25€** versés à l'AFM Téléthon

COMMENT PARTICIPER A L'OPERATION ?

- Etape 1 : Collecter des Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (DEE) : ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photo numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions, etc.
- Etape 2 : Déposer vos appareils dans l'électribox, situé à l'entrée de l'espace restauration, à partir du 22 octobre 2018 (tout matériel non concerné le type d'appareil à placer dans l'électribox, contactez Sabrina Hourfal).
- Etape 3 : Poste de notre collecte solidaire, le 21 décembre 2018 à Poissy. A cette occasion, nous conversons le fruit de notre collecte et le montant versé à l'AFM Téléthon.

À DÉPOSER DANS L'ELECTRIBOX

LE + DE L'OPERATION
Si vous faites partie d'une association, un électribox peut vous être mis à disposition pour participer à l'opération.

AFMTELETHON

EcoLogic **AGRÉÉ PAR L'ÉTAT**

RECYCLER C'EST AIDER
DIPLOME DE L'ENTREPRISE CONTRIBUTRICE 2018
un geste social et environnemental

15 000 PC + 53 TONNES = 20 800€

collectés depuis : Centres de gestion, administrations, et associations

de déchets électroniques collectés : supports de salariés et citoyens

versés à : AFM Téléthon

Ecologic remercie la société **ENVEA** et ses équipes d'avoir participé à notre collecte solidaire.

Renaud-Louis Perrier
Président d'Ecologic

AFMTELETHON

www.dechet.com

S'engager pour la biodiversité :



Les engagements environnemental et sociétal sont ancrés dans l'ADN d'ENVEA. En 2018, la société a marqué son engagement pour la préservation de la biodiversité en installant trois ruches sur les toits de son siège social.

Depuis, avec une production annuelle d'environ 60 kg se sont autant de petits pots de miel que la société distribue chaque année non seulement à ses salariés mais également à ses visiteurs qui sans difficulté peuvent les transporter grâce au choix fait d'un contenant adapté pour les déplacements et recyclable.



V. PRINCIPES RELATIS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La société développe son activité grâce à un réseau de distribution stable, compétent, soucieux du respect de l'environnement et partageant pleinement les valeurs éthiques d'ENVEA. Véritables alliés et partenaires, ils agissent en responsables, diffusant à leur tour ces messages. La société agit donc strictement contre la corruption sous toutes ses formes, en totale accord avec les engagements fermes de ses partenaires.